

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 30 JUIN 2017
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 23 juin 2017

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 17
VOTANTS : 22

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance,*
2. *Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12/04/2017,*
3. *Adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM,*
4. *Décision modificative n°1 sur le budget assainissement*
5. *Convention pour la création et le fonctionnement de l'école multisports,*
6. *Formation du jury criminel année 2018,*
7. *Election des délégués titulaires et de leurs suppléants pour l'élection des futurs sénateurs le 24 septembre 2017*
8. *Questions diverses.*

Le **Vendredi 30 juin 2017**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE:

M. PERCIK Patrick, Maire,

Mr DE MATOS Gilbert, Mme PIOT Valérie, Mme BOGHE Fabienne, Mr MOUSSU Anthony, Mr DELAVAUX Jean-Claude, Adjoint au Maire

Mr REGNAULT Henri, Mme CONSEIL Jocelyne, Mr PETER Jean-Pierre, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme MICHALOWSKI Sylvie, Mr LEPROUST Thierry, Mme MICHARD Céline, Mr NASSAU Frédéric, Mme AREVALO Valérie, Mme VANDERNOT Antonia, Mr DESWARTE Christian Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mr BLANCHARD Maurice pouvoir à M. PERCIK Patrick

Mme DUTARTRE Sonia pouvoir à M. MOUSSU Anthony

Mr DENEST Bernard pouvoir à M. DELAVAUX

Mme BLOND Anne-Marie pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

M LEMAIRE Francis pouvoir à M. DESWARTE Christian

ABSENTS EXCUSES :

Mr SENOTIER Michel

Formant la majorité des membres en exercice.

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia, Secrétaire

Mme MICHARD Céline a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2017 :

Monsieur le Maire procède au vote.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant:

- Nouvelles activités périscolaires : retour à la semaine de 4 jours pour le rentrée scolaire 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adjonction de ce point.

N° 1317 : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT FARGEAU-PONTHIERRY AU SDESM :

Vu l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-27, en date du 28 mars 2017, du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour approuver l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM

N° 1318 : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de modifier les autorisations budgétaires votées au Budget Assainissement 2017, du fait de crédit insuffisant.

Il propose d'effectuer la décision modificative n°1 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES:

DIMINUTION DE CREDITS : - 42 368.87 €

Chapitre 23 –Immobilisations en cours
Article 2313 : Constructions

AUGMENTATION DE CREDITS : + 3 536.50 €

CHAPITRE 41 – Opérations Patrimoniales
Article 2156 : Matériel spécifique

d'exploitation
Article 2313 - Constructions + 38 832.87 €

SECTION
D'INVESTISSEMENT DEPENSES:

DIMINUTION DE CREDITS : - 42 368.87 €

Chapitre 27 –Autres Immobilisations
Financières
Article 2762 : Créances sur transfert de droits
à déduction de TVA

AUGMENTATION DE CREDITS :

CHAPITRE 041 – Opérations Patrimoniales
Article 2762 : Créances sur transfert de droits
à déduction de TVA + 42 368.87 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la décision modificative énoncée ci-dessus au Budget Assainissement 2017

**N° 1319 : CONVENTION POUR LA CREATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
MULTISPORTS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention pour la création et le fonctionnement d'une école multisports passée entre la Commune et le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Considérant, qu'il convient chaque année de procéder à la signature d'une nouvelle convention, dont l'objet principal est de définir les modalités du partenariat entre les parties et de déterminer les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à la Commune pour le fonctionnement de l'Ecole Multisports.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec le Département de Seine-et-Marne la «Convention pour la création et le fonctionnement de l'Ecole Multisports », année scolaire 2016/2017 et de percevoir la subvention de 2 301€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Département de Seine-et-Marne la «Convention pour la création et le fonctionnement de l'Ecole Multisports », année scolaire 2016/2017.

N° 1320 : FORMATION DU JURY CRIMINEL ANNEE 2018 :

En application de l'article 260 du Code de procédure Pénale, de l'arrêté préfectoral de répartition n°2017 CAB 368, la désignation des jurés d'assises doit être effectuée en mairie par **tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs.**

Pour ROZAY-EN-BRIE, 6 personnes doivent être désignées. L'âge minimum requis est de 23 ans au 31/12/2018 (personnes nées avant le 1^{er} janvier 1995). Les personnes âgées de plus de 70 ans où ayant quitté le département peuvent demander à être dispensées des fonctions de jurés.

Les modalités du tirage au sort sont les suivantes :

- Un premier tirage donne le numéro de la page de la liste générale des électeurs.
- Un deuxième tirage donne la ligne et par conséquent, le nom du juré.

Ont été désignés les électeurs mentionnés ci-dessous :

	NUMERO PAGE	LIGNE	NOM-PRENOM	ADRESSE
1	69	2	M. DUCLOS Fabien	40 rue de Rome
2	173	10	M. SCHUH Marine	47 rue du Gal Leclerc
3	79	2	M. FOULON Xavier	Rue de la Fontaine
4	187	1	Mme VANDEWEGHE, ep DESWARTE, Brigitte	2 Bld Gambetta
5	147	7	M. PARIS Eric	2A rue St Roch
6	192	1	M. WALLE Rodolphe	24 rue de Gironde

N° 1321 : ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES FUTURS SENATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2017 :

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie le vendredi 30 juin 2017 à 20h30,

Vu le décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs,

Vu la circulaire Ministérielle NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants (7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour la commune de Rozay-en-Brie)

Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. REGNAULT Henri, M. DELAVALX Jean-Claude et Mme AREVALO Valérie, M. NASSAU Frédéric

La présidence est assurée par ses soins.

ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES

Une seule liste a proposé sa candidature : liste P. PERCIK, composée de :

Délégués Titulaires :

- 1 M. PERCIK Patrick
- 2 Mme PIOT Valérie
- 3 M. DE MATOS Gilbert
- 4 Mme BOGHE Fabienne
- 5 M. MOUSSU Anthony
- 6 Mme DUTARTRE Sonia
- 7 M. DELAVALUX Jean-Claude

Délégués suppléants :

- 1 M. BLANCHARD Maurice
- 2 Mme MICHARD Céline
- 3 M. NASSAU Frédéric
- 4 Mme MICHALOWSKI Sylvie

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidats, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	22
Bulletins blanc ou nuls	0
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	
Ont obtenu :	

Liste P. PERCIK	22
-----------------	----

La liste P. PERCIK ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur PERCIK Patrick, Madame PIOT Valérie, Monsieur DE MATOS Gilbert, Madame BOGHE Fabienne, Monsieur MOUSSU Anthony, Madame DUTARTRE Sonia et Monsieur DELAVALUX Jean-Claude sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections Sénatoriales.

Monsieur BLANCHARD Maurice, Madame MICHARD Céline, Monsieur NASSAU Frédéric et Madame MICHALOWSKI Sylvie sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections Sénatoriales.

N°1322 : Nouvelles activités périscolaires : retour à la semaine de 4 jours

Le retour à une semaine de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires devient possible par dérogation, pour s'appliquer, à partir de la rentrée 2017, selon le décret 2017-1108 du 27 juin 2017. Il indique qu'il est permis "au directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour

effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours". Le décret est entré en vigueur le lendemain du jour de sa publication au JO soit le 28 juin 2017

Lors des conseils d'école maternelle et élémentaire, après concertation entre les enseignants, les représentants de parents d'élèves et la municipalité, il en ressort, suite à un vote, que les enseignants des deux écoles ainsi que les représentants des parents d'élèves de la maternelle sont favorables, à l'unanimité, à un retour à la semaine de quatre jours, les représentants des parents d'élèves de l'élémentaire s'abstenant. Suite à ce résultat, M. le Maire a validé ce choix et a transmis celui-ci à Madame la Directrice Académique.

En 2014, l'Etat nous avait imposé les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), malgré tout, nous avons tout mis en œuvre pour que les enfants bénéficient d'activités diversifiées.

Nous avons fait tout notre possible pour ne pas demander de participation financière aux parents, mais cela s'avérait de plus en plus difficile, compte tenu des baisses des dotations de l'état aux municipalités.

Tant les enseignants que les parents s'accordent pour dire que les enfants sont plus fatigués depuis le changement des rythmes scolaires, le gouvernement actuel nous donne la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours, nous y reviendrons donc à la rentrée scolaire de septembre 2017, avec les mêmes horaires qu'avant la mise en place des NAP.

Ecoles	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Maternelle	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35 13h35-16h35
Elémentaire	8h45-11h45 13h45-16h45	8h45-11h45 13h45-16h45	8h45-11h45 13h45-16h45	8h45-11h45 13h45-16h45

Nous remercions tous ceux qui ont participé au bon fonctionnement des NAP : la commission scolaire, présidée par Gilbert De Matos, Maire adjoint aux Affaires Scolaires, le comité de pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial), l'adjointe administrative en charge des NAP. Nous adressons également nos plus vifs remerciements à tous les intervenants et au personnel encadrant qui ont permis aux enfants d'avoir des activités de qualité.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur avis sur un retour à la semaine de 4 jours

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le retour à la semaine de 4 jours

Questions diverses :

M. PERCIK remercie les enseignants, les parents d'élèves, les agents, les élus et leurs conjoints pour l'organisation de la fête des écoles qui a été une très belle réussite. Il remercie aussi les encadrants NAP pour les spectacles réalisés.

M. PERCIK informe de l'installation d'un nouveau jeu au square Jacques Picard.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes

Le Maire,
Patrick PERCIK